**Conseils sur la réalisation des exercices incendie dans les EPLE**

# **PROCEDURE D’EVACUATION POUR LES EPLE**

# **FICHE GUIDE DU CHEF D’ÉTABLISSEMENT**

# **LA FICHE GUIDE DE L’ENSEIGNANT**

# **MISSIONS DES PERSONNELS LORS DE L’EVACUATION TEXTES DE REFERENCE**

# **FICHE D’EVALUATION DE L’EXERCICE D’EVACUATION**

1. PROCEDURE D’EVACUATION POUR LES EPLE

## OBJECTIFS GENERAUX

Apprendre à évacuer en cas d’alerte incendie ou cas d’alerte risques majeurs imposant une évacuation.

La durée de l’exercice est strictement égale au temps écoulé depuis le déclenchement de l’alarme jusqu’à la sortie de la dernière personne à plus de 8 mètres de la façade du bâtiment.

*Les premières minutes comptent****. Des exercices d’alerte évacuation doivent être périodiquement organisés*** *dans les établissements scolaires. Selon la nouvelle réglementation, le nombre d’exercice n’est pas limitatif. Ils doivent aboutir à un temps d’évacuation admissible.*

*A titre indicatif :*

* *Un bâtiment en rez-de-chaussée < 2 mn*
* *Un bâtiment avec un ou 2 étages < 3 mn*
* *Un bâtiment avec plus de 2 étages < 5 mn*

***Tous les personnels doivent veiller à ce que tous les élèves et tous les adultes qu’ils ont alors en charge*** *participent effectivement à l’exercice.*



1. FICHE GUIDE DU CHEF D’ÉTABLISSEMENT

### Avant l’exercice :

* Connaître le plan d’évacuation de l’établissement
* Organiser lors de la pré-rentrée une visite des locaux afin de :
  1. Faire analyser par les adultes le plan d’évacuation de l’établissement.
  2. Faire connaître les trajets d’évacuation : cheminements, issues de secours, blocs autonomes d’éclairage de sécurité (fonctionnant même en cas de coupure du courant), lieux de rassemblement et espaces d’attente sécurisés.
  3. Localiser les extincteurs
  4. Insister sur l’obligation de laisser libres toutes les voies de sortie.
* Programmer obligatoirement le 1er exercice d’évacuation le premier mois de la rentrée scolaire en indiquant aux adultes la date et l’heure approximative de l’alerte.
* Programmer le(s) exercice(s) suivant(s) en indiquant aux adultes la date et la demi-journée concernée sans préciser l’heure.
* L’ancienne réglementation prévoyait 3 exercices par an, la nouvelle réglementation impose des exercices dans le but d’obtenir un exercice satisfaisant (soit 2 au minimum, sans compter l’exercice de mise à l’abri du PPMS)
* En cas de rassemblement sur le domaine public (en dehors de l’enceinte de l’établissement), informer la mairie ou la police municipale de la programmation des exercices.
* Lister et localiser les personnes à mobilité réduite, permanente ou temporaire (handicap moteur, visuel, auditif, mental).
* Définir une stratégie prenant en compte ces personnes : 2 options :

1. Evacuation vers le lieu de rassemblement en prévoyant le matériel approprié,
2. Evacuation vers l’espace d’attente sécurisé en présence d’un personnel sur avis de la commission de sécurité,

* Prévoir l’espace d’attente sécurisé, pour les personnes à mobilité réduite, ou en cas d’obstacle empêchant l’évacuation (fumée, flamme, écroulement).

Dans les constructions récentes, l’espace d’attente sécurisé est signalé. Dans les anciennes constructions, on peut utiliser :

1. Des lieux munis de trappes de désenfumage,
2. Des sanitaires collectifs ayant une fenêtre donnant sur l’extérieur,
3. Des toitures terrasses à l’air libre.

Tous ces lieux doivent être accessibles par la « voie pompier ».

* Déterminer les « guide file » et « serre-file »\*
* Afficher dans chaque salle les consignes d’évacuation, les lieux de regroupement, et les noms des « guide file » et des « serre file »
* Actualiser les consignes.

### Pendant l’exercice :

* Prendre en compte toutes les personnes présentes lors de l’évacuation (parents, employés de mairie, sociétés extérieures de maintenance…)
* Déclencher l’alarme incendie pour activer le plan d’évacuation (et appeler les pompiers en cas d’incendie réel)
* Déclencher le chronomètre
* Rejoindre les lieux de rassemblement
* Arrêter le chronomètre et relever le temps d’évacuation à l’arrivée de la dernière personne aux lieux de rassemblement
* Etablir la liste des manquants à l’appel sur les lieux de rassemblement.
* Transmettre cette liste aux pompiers en cas d’incendie réel.
* Déclarer la fin de l’exercice.

### Après l’exercice :

* Inscrire la date et l’heure de chaque exercice d’évacuation dans le registre de sécurité incendie
* Intégrer la synthèse de l’exercice dans le registre de Sécurité incendie
* Transmettre la synthèse des exercices d’évacuation
* Interroger la municipalité sur l’opportunité ou l’obligation de faire passer une commission municipale de sécurité pour avis.
* **« Guide file » :** enseignant de la classe située le plus près de la sortie ou de l’escalier d’évacuation de la zone. Il guide tous les élèves et adultes de la zone vers les cheminements de sortie attribués.
* **« Serre-file » :** enseignant de la classe située le plus loin de la sortie ou de l’escalier d’évacuation de la zone. Il ferme la marche, en vérifiant qu’il n’y a plus personne dans les locaux derrière lui. Il ferme les portes de la zone sans les verrouiller.

1. LA FICHE GUIDE DE L’ENSEIGNANT

### Les objectifs de l'exercice :

* Être capable d’identifier le signal d’évacuation.
* Être capable d’identifier le fléchage d’évacuation et de le suivre jusqu’au lieu de rassemblement prévu (à plus de huit mètres des bâtiments) et rester groupés tant que la procédure d’appel n’a pas été achevée.
* Etre capable d’identifier dans chaque établissement recevant du public (cinéma, grande surface, etc.) le fléchage d’évacuation similaire à celui del’établissement.
* Être capable de se rassembler autour de l’enseignant au point de rassemblement et de répondre à l’appel de son nom.
* Être capable de rentrer dans les locaux, avec l’enseignant, à la fin de l’exercice,

### Avant les exercices :

* Lire aux élèves les consignes « Evacuation incendie » affichées dans la classe.
* Parcourir avec ses élèves le trajet complet, à partir du local à évacuer vers le point de rassemblement, pour repérer les éléments suivants :
* Le plan d’évacuation de l’étage situé dans les couloirs
* Les flèches vertes qui donnent la direction normale de l’évacuation
* Les blocs autonomes d’évacuation de sécurité
* Les extincteurs de la zone

### Pendant les exercices :

* Faire reconnaître aux élèves le signal d’alerte évacuation en le distinguant de la sonnerie des récréations et de la sonnerie de mise à l’abri.
* Arrêter toute activité, ne rien emporter.
* Se munir du cahier d’appel.
* Indiquer aux élèves la porte à emprunter pour évacuer.
* Prendre en charge les élèves à mobilité réduite selon les consignes du plan d’évacuation.
* Fermer les fenêtres
* Donner la consigne aux élèves de rester groupés, garder le silence, évacuer sans précipitation, et **ne jamais revenir en arrière.**
* Fermer la porte sans la verrouiller en s’assurant qu’aucune personne n’est restée dans la salle.
* Donner la consigne de suivre la direction indiquée par l’enseignant « guide file ».
* L’enseignant « serre file » de la zone d’évacuation s’assure de l’évacuation de tous les élèves et adultes de la zone.
* Se rassembler au lieu prévu par le plan d’évacuation.
* Faire l’appel nominatif des élèves
* Vérifier si la liste des absents est identique à celle du dernier appel de la journée
* Remettre au chef d’établissement la liste des absents en lui signalant les manquants.
* La fin de l’exercice est signalée par le chef d’établissement par le moyen prévu dans le plan d’évacuation.

### Après les exercices :

* Sur le chemin du retour, attirer l’attention des élèves sur les indications affichées sur le parcours d’évacuation (issue de secours, flèches vertes, blocs autonomes d’éclairage de sécurité …).
* Ménager un temps d’échange au retour en classe : réponses aux questions, points à améliorer…
* Mentionner le nombre d’exercices d’évacuation et de mise à l’abri prévus dans l’année scolaire.
* Remettre la synthèse de l’exercice au chef d’établissement

1. MISSIONS DES PERSONNELS LORS DE L’EVACUATION

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Missions** | **Noms** | **Personnels** |
| * Déclencher l’alerte pour activer le plan |  | **Chef** |
| d’évacuation (lors des exercices, | **d’établissement et** |
| déclencher le chronomètre)   * Établir une liaison avec les | **enseignants** |
| **ou en son absence** |  |
| pompiers   * Rejoindre le(s) lieu(x) de regroupement * Etablir la liste des manquants à l’appel sur | Numéro de téléphone auquel cette personne peut être appelée par les |
| **ou en leur absence** |
| le lieu de regroupement   * Lors des exercices, relever le temps | autorités et les  secours. |
| d’évacuation. | ................................... |
| * Se munir du cahier d’appel * Ne rien emporter * Fermer les fenêtres. * Fermer les portes sans les verrouiller * Encadrer les élèves jusqu’au point de |  | **Tous les enseignants et les autres personnels** |
| rassemblement en suivant le parcours  d’évacuation, et en suivant l’enseignant  « guide-file »   * Faire l’appel sur le lieu de regroupement * Transmettre la liste des manquants à |
| l’appel sur le lieu de regroupement au |
| chef d’établissement ou à son |
| remplaçant. |
| * Indiquer le parcours à tous les élèves | **Zone 1** |  |
| de la zone en restant en tête de file, | **Enseignants** |
| et en suivant les flèches vertes   * S’assurer que les élèves restent | **Zone 2** | **« guide-file**  **»** |
| **Zone 3** |
| groupés | **Le premier guidant** |
|  | **Zone 4** | **vers la sortie.** |
| * Vérifier qu’il ne reste plus personne | **Zone 1** | **Enseignants**  **« serre-file »**  **Le dernier évacuant la zone** |
| derrière lui lors de son évacuation.   * Fermer les portes sur son parcours |
| **Zone 2** |
| d’évacuation sans les verrouiller.   * S’assurer que les élèves restent | **Zone 3** |
| **Zone 4** |
| groupés.   * S’assurer que personne ne |
| revienne en arrière. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| indiquer aux services de secours le chemin le plus rapide pour atteindre la zone et indiquer les zones de coupure |  | * **Agent territorial**   **d’accueil**  **(gardien)** |
| **ou en son absence** |
| des fluides (s’il les connaît) | :........................... |
|  | .  .......... |

1. TEXTES DE REFERENCE

https://[www.education.gouv.fr/les-publications-de-l-observatoire-national-de-la-securite-et-de-l-](http://www.education.gouv.fr/les-publications-de-l-observatoire-national-de-la-securite-et-de-l-) accessibilite-des-etablissements-7757

### Le règlement de sécurité contre les risques d’incendie et de panique dans les établissements de type R (établissements d’éveil, d’enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement) :

**Arrêté du 9 mai 2006** portant approbation de dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d’incendie et de panique dans les établissements recevant du public (parcs de stationnement couverts).

**Arrêté du 6 mars 2006** portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d’incendie et de panique dans les établissements recevant du public (meubles rembourrés, ascenseurs et autres)

**Arrêté du 31 janvier 2006** modifiant l’arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l’emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

**Arrêté du 10 octobre 2005** (intérieur et aménagement du territoire) – Dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d’incendie et de panique dans les établissements recevant du public (installation d’appareils de cuisson destinés à la restauration)

**Circulaire du 4 mai 2005** relative au contrôle des établissements recevant du public de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil

**Arrêté du 2 mai 2005** relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur

**Arrêté du 8 novembre 2004** (intérieur, sécurité intérieur et libertés locales) – modification de dispositions du règlement de sécurité contre les risques d’incendie et de panique dans les établissements recevant du public (article PE 37 : contrôle des établissements de 5è catégorie comportant des locaux à sommeil)

**Décret n° 2004-1141 du 27 octobre 2004** (intérieur, sécurité intérieur et libertés locales) – sécurité incendie de certains établissements recevant du public (petits établissements comportant des locaux à sommeil)

**Arrêté du 22 novembre 2004** (intérieur, sécurité intérieur et libertés locales) – approbation de dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d’incendie et de panique dans les ERP

**Arrêté du 6 octobre 2004** (intérieur, sécurité intérieur et libertés locales) – approbation de dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d’incendie et de panique dans les ERP (articles AM4 et AM8 et guide d’emploi des isolants)

1. FICHE D’EVALUATION DE L’EXERCICE D’EVACUATION

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Établissement : Adresse : Téléphone :**  **Chef d’établissement :** | | | |
| **Date** | **Heure** | **Thème et objectifs de l’exercice** | **Temps**  **d’évacuation** |
|  |  |  |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Oui | Non | Non testé | Observations |
| **Modalités d’organisation** |  |  |  |  |
| * Adultes prévenus de l’exercice |  |  |  |  |
| * Elèves prévenus de l’exercice |  |  |  |  |
| * Mairie ou police municipale prévenus en cas de lieu de   rassemblement sur le domaine public |  |  |  |  |
| * Présence d’observateurs extérieurs |  |  |  |  |
| * Une séquence d’information sur le déroulement d’un   exercice d’évacuation a été dispensé auprès des adultes |  |  |  |  |
| * Une séquence d’information sur le déroulement d’un exercice d’évacuation a été dispensé auprès des élèves   en s’assurant de leur compréhension |  |  |  |  |
| **Alerte / Fin d’alerte** |  |  |  |  |
| * Le déclenchement du signal d’alerte a été fait sans difficulté par le Chef   d’établissement ou son remplaçant |  |  |  |  |
| * L’alerte a été entendue par tous, sinon indiquer les lieux   où le signal est non audible |  |  |  |  |
| **Application des consignes générales** |  |  |  |  |
| * L’évacuation a été immédiate |  |  |  |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| * Les fenêtres ont été fermées |  |  |  |  |
| * Les affaires sont restées dans les locaux |  |  |  |  |
| * Le guide file connaissait ses missions |  |  |  |  |
| * L’adulte chargé de l’évacuation a emporté le registre d’appel |  |  |  |  |
| * Le serre-file a vérifié que personne n’est resté dans la zone |  |  |  |  |
| * Le serre-file a fermé les portes sans les verrouiller |  |  |  |  |
| * L’évacuation s’est faite sans bousculade |  |  |  |  |
| * L’évacuation s’est faite sans dispersion |  |  |  |  |
| * Le trajet s’est fait sans obstacle |  |  |  |  |
| * Le lieu de rassemblement était connu de tous |  |  |  |  |
| * Le lieu de rassemblement   était matérialisé pour chaque classe |  |  |  |  |
| * L’appel a été réalisé sur le lieu de rassemblement |  |  |  |  |
| * La liste des élèves manquants a été remise au Chef   d’établissement immédiatement |  |  |  |  |
| * La fin d’alerte a été entendue par tous |  |  |  |  |
| * Le retour dans les locaux s’est fait dans le calme |  |  |  |  |
| * Les adultes connaissent le lieu de rassemblement extérieur à l’établissement si l’évènement nécessite une   évacuation hors établissement |  |  |  |  |

### Points à améliorer :